

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation – 2nd degré

Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues et sciences humaines

Établissement déposant : Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention de master *Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - 2nd degré* de l'Université de Reims Champagne-Ardenne répond au cadre national du diplôme de master. Elle vise à faire acquérir les bases scientifiques et professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant du second degré. Elle peut conduire à exercer d'autres métiers dans le secteur du monde éducatif (médiation scientifique et culturelle). La mention est structurée en quatre domaines cohérents *Arts, lettres, langues* (ALL), *Sciences humaines et sociales* (SHS), *Sciences, technologie, santé* (STS), et *SHS-STS* au sein desquels fonctionnent 15 parcours. Les enseignements sont assurés majoritairement en présentiel et aussi à distance par des équipes mixtes (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), Unité de formation et de recherche (UFR), et professionnels) pluridisciplinaires. La préparation aux concours de la fonction publique structure la formation. En seconde année (M2), deux parcours coexistent, l'un accueillant les fonctionnaires stagiaires qui effectuent leur formation en alternance, l'autre destiné aux titulaires du M1 non lauréats du concours. Les connaissances sont propres à chaque parcours et une minorité sont mutualisées. Deux années de formation sont nécessaires pour obtenir le master dont l'obtention n'est pas d'office corrélée à la réussite au concours. Tous les parcours sont organisés sur le site de Reims. Un diplôme d'université (DU) est mis en place permettant de considérer les situations particulières d'étudiants déjà titulaires du master, ou du concours.

Analyse

Objectifs

Le dispositif de formation repose à la fois sur l'acquisition de connaissances scientifiques, de connaissances didactiques-disciplinaires, mais aussi sur l'acquisition de compétences professionnelles en situation. L'objectif majoritaire poursuivi en première année (M1) au sein de la mention est l'obtention du concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES).

La formation permet d'acquérir la base d'une culture des faits éducatifs articulant les objectifs scientifiques et professionnels pour devenir des praticiens réflexifs. L'alternance d'apports théoriques et pratiques est réalisée grâce aux stages, aux cours théoriques et aux travaux dirigés dédiés à la transformation des attitudes professionnelles.

La part des étudiants qui ne se destinent pas au concours reste encore minoritaire, de sorte que les objectifs formulés tiennent peu compte des éventuels métiers auxquels pourrait conduire la formation. En *SHS-STS*, comprenant uniquement le parcours *Education physique et sportive* (EPS), sont mentionnés les domaines extra ou périscolaires, collectivités territoriales, mouvements d'éducation populaire, fédérations sportives, autres concours de la fonction publique, validation de brevets.

Les propositions d'orientations pour les étudiants ne se destinant pas au concours ne sont pas mentionnées, hormis pour le parcours *Documentation*. Dans certains domaines comme en *SHS*, plusieurs pistes se dessinent en matière d'emplois hors Education Nationale.

Des efforts sont réalisés pour que la cohérence soit assurée entre les licences 3 (L3) et les parcours de master lorsque la discipline le permet. La formation continue alimente les effectifs du master en formant les enseignants déjà en poste.

<p>Organisation</p>
<p>Chaque domaine de la mention comprend plusieurs parcours (à l'exception du domaine <i>SHS-STS</i>, qui ne comporte que le parcours <i>EPS</i>) correspondant à des disciplines enseignées au collège et au lycée. Le domaine pourrait porter l'intitulé <i>EPS</i> afin d'être plus lisible.</p> <p>Le tronc commun est affiché comme englobant les langues vivantes, la connaissance des publics et des institutions scolaires (CPIS), les outils numériques et l'unité d'enseignement (UE) d'initiation à la recherche (qui néanmoins est qualifiée de disciplinaire, laissant des doutes sur une réelle mise en commun - parcours <i>STS</i>). Seuls les enseignements CPIS sont mutualisés avec la mention <i>MEEF 1^{er} degré</i> ; ce qui représente une très faible proportion des enseignements (20h par semestre). Les langues vivantes (18h en M1) et les outils numériques (12h en M1) sont mutualisés entre parcours de la mention <i>MEEF 2nd degré</i>. Le tronc commun, dans chaque parcours, est très restreint, laissant la part belle aux enseignements disciplinaires. Cette disposition et la prévalence des approches disciplinaires réduisent le volume horaire du tronc commun et la formation pédagogique d'une part, les opportunités de formation à d'autres métiers que celui d'enseignant d'autre part.</p> <p>Un dispositif est prévu pour les étudiants ayant échoué au concours, en M2 sur un parcours non alternant organisé pour tous les parcours mais de manière non identique (60h pour les parcours des domaines <i>ALL</i> et <i>SHS</i> en commun avec le M1, 120h en <i>STS</i>).</p> <p>Un DU est mis en place pour les étudiants lauréats du concours, titulaires d'un master recherche ou d'un autre master pour acquérir les compétences pédagogiques liées à l'exercice du métier d'enseignant. Selon les domaines (<i>SHS</i>, <i>STS</i>), il est mentionné que les non-alternants réussissant ou non le concours à l'issue du M2 <i>MEEF</i> peuvent continuer leur formation professionnalisante dans un DU adapté, mais les modalités d'inscriptions ne sont pas précisées. Ces deux DU ne sont pas clairement exposés, ni leur interaction, ni leur relation avec le master.</p> <p>Les enseignements disciplinaires sont dispensés dans les UFR spécialisées, notamment lorsqu'ils nécessitent un matériel ou un site particulier, comme c'est le cas en <i>STS</i>. Les enseignements généralistes relèvent plutôt de l'ESPE. On peut supposer que les étudiants des différents parcours ne se croisent guère au vu de la taille des volumes horaires communs.</p> <p>La présentation d'une même mention révèle en réalité davantage une addition de parcours qu'un véritable projet commun. L'héritage des centres de formation explique en partie le repli disciplinaire au détriment d'une véritable démarche commune de professionnalisation.</p> <p>La présentation générale en termes d'effectifs et d'organisation sur les cinq sites manque de lisibilité.</p> <p>L'absence d'un tableau récapitulatif global de tous les parcours ne permet pas de se rendre compte du niveau de mutualisation et dégage une impression de sur-encadrement.</p>
<p>Positionnement dans l'environnement</p>
<p>La position dans l'environnement fait apparaître des collaborations fécondes avec les laboratoires de recherche spécialisés dans les sciences de l'éducation, aussi bien que dans les différents champs disciplinaires. Ce ne sont pas moins de 16 laboratoires au titre principal et une vingtaine au titre secondaire qui sont concernés par le partenariat avec l'ESPE. Les 4 domaines montrent un souci inégal d'augmenter leur surface de collaborations avec l'environnement socio-économique. C'est à travers les lieux de stage des étudiants non-reçus au concours que la formation assure un lien plus étroit avec les acteurs économiques et sociaux de la vie civile. Les parcours du domaine <i>STS</i> affichent de multiples collaborations dans les champs technique, industriel, scientifique ou associatif</p> <p>Les parcours entretiennent des rapports conditionnels avec le rectorat, notamment pour les terrains de stage des étudiants lauréats. Ces rapports sont exprimés dans le domaine <i>SHS-STS (EPS)</i>, mais n'apparaissent pas toujours au premier plan pour les trois autres domaines.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>
<p>L'équipe pédagogique est composée dans toutes les mentions d'une représentation équilibrée d'enseignants-chercheurs dans leur discipline, d'enseignants-chercheurs de l'ESPE et d'enseignants du second degré le plus souvent détachés pour partie dans le supérieur. Les tableaux présentant les équipes pédagogiques ne mentionnent pas toujours le statut des « autres enseignants ». Beaucoup d'informations sont manquantes particulièrement dans les domaines <i>ALL</i> et <i>SHS</i>, de sorte qu'on peine à se faire une idée réelle de qui encadre cette formation (par exemple 106h uniquement sont mentionnées seulement pour le parcours <i>Lettres classiques</i>).</p> <p>En <i>STS</i>, la participation des inspecteurs IA-IPR (inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional) est plus conséquente que dans les autres domaines (72h). En <i>EPS</i>, les volumes les plus importants sont assurés par les équipes enseignantes du second degré détachés au département Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). Alors que, sinon, dans les matières disciplinaires, les corps d'universitaires sont surreprésentés.</p> <p>Le tronc commun (CPIS) lui est assuré exclusivement par des personnels de l'ESPE avec une surreprésentation des catégories du second degré (3/20 sont maîtres de conférences). La présence de 5 ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche) questionne sur la pérennité du dispositif. La formation à la recherche oscille entre un tronc théoriquement commun et des propositions par disciplines et par champs de recherche.</p> <p>La coordination assurée par des responsables n'est pas uniforme à travers les domaines. Les effectifs expliquent sans doute les besoins plus importants comme la désignation de responsables par année ou responsables d'UE, ou par thématiques comme la recherche ou le stage. En outre, le souci de la coordination transparait davantage au sein des parcours qu'à travers les domaines de mention. Les équipes se réunissent plusieurs fois par an suivant leurs besoins spécifiques en</p>

intégrant les acteurs partenaires comme les inspecteurs de l'académie (IA IPR).

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les parcours comportent à l'entrée en M1 environ une quinzaine d'étudiants. Cet effectif est assez restreint au regard des ressources allouées en matière d'enseignement. Il serait intéressant de révéler le ratio élevé heure/étudiant. L'attractivité dépend des domaines. La baisse des effectifs dans le domaine ALL n'est pas forcément révélatrice d'une baisse d'attractivité, mais plutôt d'un changement de mode de redoublement. En effet, auparavant les non admis au concours devaient repasser en M1, ce qui grossissait inévitablement les effectifs. Les domaines STS et SHS subissent une forte érosion de leur effectif. Le domaine SHS-STS subit une augmentation conséquente pour le passage du CAPEPS (Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive). Avant 2013, les effectifs de M2 pouvaient être supérieurs à ceux de M1 d'une année sur l'autre compte tenu des redoublants au master et d'arrivée parallèle en formation continue. La réussite entre M1 et M2 est inégale selon les parcours (10/18 en *Documentation*, 2/5 en *Histoire-Géographie*, 2/3 en *EPS*). Par déduction, avec le parcours adapté des M2, il est possible de se rendre compte des étudiants ayant échoué au concours et aussi des étudiants qui ont abandonné. En STS, le passage de M1 à M2 est quasi systématique. La réussite au concours est inégale (6/10 en Physique-Chimie, 0/9 en *Sciences de la vie et de la Terre* (SVT)). En EPS, 1/5 des effectifs a disparu en M2 (38 admis en M2, 14 M2 alternant, 21 M2 adapté). En proportion des effectifs, les M2 en parcours adapté obtiennent moins le diplôme (seulement 1/3 en *Documentation* et en *EPS*, 1/5 en *SVT*, mais presque tous en *Histoire-Géographie*). Pour le reste, le métier d'enseignant semble manquer d'attractivité. L'insertion est forcément bonne pour ceux qui réussissent au concours, mais il n'y a pas encore assez de visibilité sur la destinée de ceux qui échouent. L'alternative consistant à devenir contractuel en attendant de repasser le concours n'est guère incitatrice d'une réflexion plus poussée ou de changements au sein de la formation pour pallier cette difficulté. Les étudiants de M2 non alternants semblent s'accumuler ainsi de promotion en promotion. En *Physique-Chimie*, sur les 12 inscrits en M2, 6 ont été reçus au concours en M1, 7 ont été admis au diplôme dont 3 lauréats du concours l'année précédente. Les effectifs ne sont pas toujours bien détaillés permettant d'expliquer d'où viennent les effectifs supérieurs aux M1 de l'année précédente. Le diplôme de master ne conduit pas à des parcours en doctorat. Malgré l'initiation à la recherche, le dispositif de formation et le long héritage de formation professionnelle n'inclinent pas les étudiants dans cette voie.

Place de la recherche

La recherche tient une place au sein de la formation. L'ESPE a mis en place un cycle de conférences sur la recherche en éducation, qui semble libre d'accès. Au-delà du principe, on peine à savoir si cette offre rencontre du succès. La recherche consiste aussi en des enseignements d'au moins 60h sur les deux années de master, intitulées « Initiation à la recherche » et dans la production d'un mémoire. Il est difficile de savoir si le mémoire de recherche et le mémoire professionnel (ou mémoire de stage) sont en partie liés. En M2, le mémoire comprend deux parties, une « recherche » et une « didactique » et est encadré en tutorat mixte, par un enseignant-chercheur (EC) et un praticien de terrain. La notion de tutorat mixte nécessite un éclaircissement sur le fond et sur la forme. On ignore comment est composée la paire de tuteurs (chercheurs des laboratoires disciplinaires, chercheurs de l'ESPE et de l'autre côté les enseignants en poste dans le second degré) et quelle est leur place dans ce dispositif de recherche. L'engagement des EC dans le tutorat mixte intégrant le mémoire semble insuffisant. Le cahier des charges du mémoire n'est pas explicite. La mention de Travail d'études et de recherche (TER) en M1 sur le parcours EPS, conjointement à un mémoire, n'apporte pas plus de précision. Le mélange des entrées didactiques et scientifiques rend la démarche plus fragile en SHS et STS car les deux types de travaux n'apparaissent pas toujours clairement. Les différents domaines à l'intérieur de la mention n'ont pas le même niveau d'exigence. Si certains proposent des journées d'études, d'autres les rendent obligatoires (SHS). Pour les parcours du domaine ALL, l'assistance à des séminaires est mentionnée sans qu'on sache combien, ni si ces séminaires sont bien fréquentés par les étudiants. La visite de laboratoires et les travaux bibliographiques restent des niveaux d'investissement faibles au regard du niveau de formation en STS par exemple.

Place de la professionnalisation

L'objectif poursuivi de formation des enseignants du second degré semble d'emblée en phase avec la professionnalisation. Pourtant, bien que présents à l'esprit des formateurs, des efforts doivent être réalisés pour préparer les étudiants au métier proprement dit, et pour réduire l'écart entre métier imaginé et réalité du métier. Ainsi, une sensibilisation à la gestion de classe et la mise en œuvre de stratégies d'enseignement n'est mentionnée que pour le domaine SHS-STS et de surcroît, pendant les stages. Les fiches RNCP correspondent au modèle attendu hormis *Musique* et *SVT* qui n'en présentent pas. Pour les domaines SHS, et ALL, la place des professionnels de l'Education Nationale est restreinte. Si le volume d'heures assuré par des professionnels enseignants du second degré est appréciable en *Mathématiques*, il reste que, tous domaines confondus, sauf EPS, les professionnels hors Education Nationale restent en proportion très faible. Si les compétences sont plutôt bien cernées dans les objectifs et permettent d'identifier des métiers (dans les domaines SHS, STS, et pour le parcours EPS), l'organisation de la formation laisse peu de place, ne serait-ce que dans l'équipe

pédagogique, à des formateurs de secteurs hors éducation nationale. Les métiers de cadre supérieur dans le domaine de l'éducation peinent à se construire comme une voie possible de professionnalisation à l'issue de ce master *MEEF*. La maquette n'est pas construite pour préparer aux différents métiers mentionnés comme voies possibles de professionnalisation.
Les stages comme observateur puis comme intervenant permettent aux étudiants en formation des retours sur leur expérience pédagogique.

Place des projets et des stages

Les stages sont profilés de la même manière dans toutes les mentions à quelques variantes près. Il s'agit d'un stage d'observation et de pratique accompagnée de quatre semaines (2+2) en M1 et d'un stage alternant en M2 (environ 10h/semaine toute l'année scolaire) lorsque l'étudiant a réussi le concours. En *STS*, l'organisation en binôme nécessite des éclaircissements afin d'appréhender si les deux étudiants sont dans la même classe ou en alternance. Les stages sont organisés en collaboration avec le rectorat et les établissements d'accueil. En M2, les fonctionnaires stagiaires bénéficient d'un tutorat mixte (EC de l'ESPE ou du département/UFR avec un enseignant du secondaire de l'établissement).
Pour les étudiants de M2 non-alternant, le stage du premier semestre se réalise au sein de l'école durant deux semaines et au second semestre, un stage plus long doit permettre de découvrir un autre univers professionnel. Les lieux de stages possibles en dehors de l'Education Nationale ne sont développés que pour le parcours *Documentation*.
La rubrique « projet » ne fait mention d'aucun dispositif particulier. Cette absence souligne une dynamique faible en matière d'initiatives étudiants, conduit dans un cadre rigide.
La nature des évaluations gagnerait à être uniformisée, entre rapport, bilan, dossiers, soutenances. Le dispositif d'évaluation censé apprécier des compétences de même nature offre une trop grande diversité de modalités.

Place de l'international

La mobilité internationale est peu développée du fait de la spécificité de la formation amenant majoritairement les candidats à un concours de recrutement national. La possibilité d'accueillir des étudiants ressortissants européens ne semble pas être attractive. La mobilité entrante existe dans une moindre mesure dans les domaines *ALL* et *STS*. Des validations d'études ou d'expériences permettent à trois étudiants de préparer le concours d'accès au professorat dans les établissements privés sous contrat (Certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés (CAFEP)) au sein du parcours *Anglais*. Des candidats rares, un espagnol ou quelques candidats issus des pays du Maghreb préparent le concours de l'enseignement privé sous réserve de l'acceptation d'un conseil académique.
Mais pour les autres domaines (*SHS*, et *SHS-STS*), aucune ouverture n'est effectuée en master. Si les démarches à l'international existent, elles semblent se limiter à la licence. En *SHS*, la rubrique est même manquante.
Peu de pistes semblent se dessiner pour développer ce pôle international, si ce n'est la possibilité évoquée de réaliser pour les M2 non alternant leur second stage à l'étranger.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les parcours de masters sont ouverts aux titulaires d'une licence ou d'un master recherche dans la discipline d'enseignement envisagée. Dans le cas où le diplôme est différent de la mention visée, des commissions statuent sur la situation des candidats. Les étudiants peuvent alors bénéficier d'une UE de mise à niveau.
Certains étudiants arrivent sur la base d'une reconversion professionnelle. Les passerelles font l'objet d'un effort particulier pour ouvrir des pistes de partenariat avec les entreprises et élargir les profils de ces étudiants. Les formations non-diplômantes concernaient quelques étudiants en *STS* par exemple, mais depuis 2014, le recrutement n'est plus mentionné ainsi. Un service d'éducation permanente et à distance (*SEPAD*) permet d'instruire les dossiers des personnes qui souhaiteraient rejoindre la formation. Aucun chiffre n'est mentionné.
Les étudiants admissibles au concours bénéficient d'un entraînement intensif pour la préparation des oraux : travail en groupe restreint pour le parcours *EPS*, existence de « fiches projet » pour la préparation des oraux en *STS*, mais aucun dispositif n'est signalé dans le domaine *ALL*.
Les étudiants ayant échoué au concours inscrits en M2 bénéficient d'une préparation au concours mutualisée avec les étudiants de M1.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les cours sont assurés en présentiel ainsi que sur le bureau virtuel de l'ESPE.
Pour la formation aux outils numériques, le M1 comporte au premier semestre un enseignement commun sur l'utilisation des technologies et un second semestre où l'usage des technologies est appliqué à leur discipline.
Dans les différents domaines, le M1 est totalement en présentiel, alors que les cours du M2 des professeurs stagiaires se réalisent du mardi au jeudi. Le jeudi matin, des cours de tronc commun sont délivrés sur plusieurs sites géographiques de manière à ce que les étudiants soient proches de leur lieu de stage (en *STS*). Les autres domaines n'apportent pas de précisions sur la part réservée au présentiel et celle à distance. Dans l'ensemble des parcours, un carnet de bord permet de suivre les compétences atteintes (portfolio).

Plusieurs aménagements sont réalisés à l'attention des personnes en situation de handicap (*STS*), tiers ou quart temps pour les examens, dispense d'anglais pour les déficients auditifs (*STS*), aménagement pour les salariés (*ALL* et *SHS*), sportifs de haut niveau (*SHS-STS*) ou chargés de famille (*STS*).

Les outils numériques font partie du quotidien des usagers de la formation. L'évaluation des compétences sous la forme du C2i2e est prévue, mais les étudiants ne passent pas tous la certification (pour *STS*, seuls certains sont évalués, sans plus de précision). Un enseignement obligatoire est bien mentionné en *SHS* et *ALL*, mais l'ambition de conduire les étudiants dès le semestre 1 (*S1*) vers l'obtention du C2i2e fait partie des points à améliorer (en *ALL*). Le premier semestre des différents domaines est mutualisé et pour certains parcours une formation plus spécifique est proposée (analyse du mouvement en *EPS*, et expérience assistée par ordinateur en *STS*). Les étudiants restent souvent assimilés à des utilisateurs et cela ne paraît pas en concordance avec les objectifs à atteindre en matière d'usage des outils numériques à destination des élèves.

La généralisation du numérique doit permettre à tous d'accéder à un usage plus fréquent ; à commencer par une plus grande utilisation par les intervenants eux-mêmes. En *STS*, un des points à améliorer reste une utilisation plus importante des (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) TICE par l'équipe pédagogique.

Pour tous les parcours, des solutions hybrides d'enseignement présentiel et à distance sont proposées dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE). La visio-conférence est également déployée sur les cinq sites de l'ESPE. Le dispositif de Carnet de Bord Informatique (CBI), cours et exercices en ligne et plus largement des TICE est largement déployé sans qu'on puisse en mesurer l'usage réel qui en est fait.

Evaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation des étudiants se conforment aux modalités de contrôle des connaissances de l'établissement, mais aucun document ne les précise. Le jury est composé du responsable du parcours, d'enseignants et enseignants-chercheurs intervenants dans la formation ; la présentation par domaine conduit à penser qu'il se réunit dans ce périmètre. Il se réunit généralement trois fois par an, à chaque semestre et pour la session de rattrapage. Les étudiants doivent valider toutes les UE, en obtenant au moins la moyenne à l'année par compensation. Seules les langues ne jouissent pas du même système de compensation. Pour les compétences dans les TICE, les modalités d'évaluation manquent de précisions.

Les informations données par domaine de mention et de manière partielle ne rendent pas la compréhension aisée de ce qui est commun ou spécifique. Les notes de stage et de mémoire ne sont pas compensables. Le contrôle continu est la règle la plus répandue. Les évaluations des parcours du domaine *STS* est organisée en contrôle continu intégral. Dans les autres mentions, le contrôle continu est la règle majoritaire, même si des écrits ou oraux de type concours servent aussi d'évaluation (*SHS*, *SHS-STS*). Une uniformisation des modalités d'évaluation de tous les étudiants de la mention *MEEF 2nd degré* serait bienvenue.

Suivi de l'acquisition de compétences

Pour tous les parcours, un carnet de bord informatisé (CBI) devrait permettre le suivi des compétences acquises par les étudiants : enseignements, mémoire et certification C2i2e suivant un même modèle. Cependant, le dossier mentionne dans le chapitre des usages du numérique que certains étudiants sont évalués via le C2i2e, mais vraisemblablement pas tous (*STS*).

Le portfolio est soumis à une analyse de détection des similitudes (plagiat).

Peu de membres de l'équipe pédagogique utilisent le portfolio. L'utilisation du Carnet de bord pour le suivi de la validation des compétences devrait être étendue à toutes les équipes pédagogiques et lors des jurys. En fait, les outils numériques mis en place paraissent précéder la capacité des équipes à s'en servir vraiment pour accompagner les étudiants. L'usage du CBI n'est pas optimal, une formation des formateurs permettrait que son usage soit plus aisé et plus systématique par l'ensemble des intervenants du master.

Ici encore, au-delà de la mise en place de dispositifs informatiques performants, peu d'éléments nous permettent de saisir vraiment leur opérationnalité (nombre d'utilisateurs, fréquence, nature des usages, gain de temps, multiplication des interactions entre les enseignants et les étudiants...).

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est assuré par un service spécifique commun de l'Université (Observatoire du Suivi, de l'Insertion Professionnelle et de l'Evaluation -OSIPE), qui fait partie de la Cellule d'Appui au Pilotage. Il évalue le fonctionnement des filières de formations et suit les étudiants, de leur entrée à l'université à leur insertion professionnelle. Des enquêtes précises sont réalisées. Elles interrogent la poursuite d'études, la situation de l'étudiant 6 mois après l'obtention du master et jusqu'à 36 mois : taux d'emploi, caractéristiques de l'emploi occupé, mobilité géographique, secteur d'activité, taux de chômage.

Des tentatives existent de faire suivre les diplômés par les responsables de formation. La voie électronique paraît la plus opérationnelle. La démarche doit respecter les codes déontologiques en la matière. Le suivi des stagiaires hors académie pose des difficultés.

L'OSIPE est mis en doute quant à son opérationnalité dans l'autoévaluation. Les retours de ces enquêtes ne seraient pas toujours diffusés ou tardivement. Des pistes se dessinent pour recueillir, au-delà des chiffres, les motifs des situations d'échec ou d'abandon, notamment pour les étudiants de M2 non alternant.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Les conseils de perfectionnement sont fortement ancrés à l'ESPE. Ils sont encadrés par les règles de l'Université. Ils se réunissent par domaine et comprennent au moins 18 personnes représentant l'équipe académique, des étudiants et des professionnels, présidés par le responsable de la mention. Ils proposent toute modification relative au diplôme en vue de l'améliorer. Ils s'attachent à évaluer la pertinence des enseignements et s'approcher au mieux des compétences des métiers.</p> <p>Un observatoire des formations composé d'étudiants, d'enseignants de l'ESPE et du rectorat prépare un questionnaire en ligne sur l'évaluation des formations. Les résultats obtenus servent d'appui aux différents conseils (scientifique, de perfectionnement...).</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Le master *MEEF 2nd degré* de Reims a l'avantage d'être structuré en quatre domaines intermédiaires rassemblant les parcours par grands champs disciplinaires qui constituent l'architecture générale.
- Les stages sont bien articulés à la formation sur le fond comme sur la forme.
- Des dispositifs pour les publics spécifiques sont mis en place.

Points faibles :

- Les volumes d'enseignements transversaux (CPIS) sont faibles.
- L'équipe pédagogique souffre, malgré sa richesse du *turn-over* trop important des formateurs et du manque de professionnels du monde éducatif et du monde social comme les représentants des collectivités territoriales.
- Les enseignements spécifiques à la pédagogie et d'une manière générale professionnalisant restent faibles. La surreprésentation des personnels universitaires (issus des départements par discipline) met à distance la pédagogie au profit des savoirs.
- La faiblesse d'un parcours spécifique pour les M2 non alternants dont les conditions de formation sont moins bien articulées malgré des efforts conséquent. Leur emploi en tant que contractuel ne facilite pas la tâche.
- L'usage du port folio et plus largement l'opérationnalité du numérique doivent être abordés plus sûrement pendant la formation. Les TICE restent cantonnés à la formation des usagers mais peu dans une perspective de formation pédagogique pour le futur enseignant.
- L'ouverture à l'international est quasi absente.
- Plus largement, l'employabilité pour les titulaires du master, à un niveau de cadre dans les domaines de l'éducation en dehors du système éducatif pose question.

Avis global et recommandations :

L'organisation du master *MEEF 2nd degré* emprunte largement aux exigences du concours de recrutement des enseignants du second degré. La concomitance de la formation et du concours est un fait institutionnalisé. Mais si la formation des enseignants est son objectif prioritaire, il n'est pas le seul. Il s'agira de porter des efforts sur la définition des compétences propres à la formation, susceptibles d'intéresser d'autres secteurs de la vie sociale. Ces efforts doivent

être réalisés notamment pour assurer aux personnes en échec au concours des perspectives professionnelles. Dans le domaine *SHS-STES* (domaines extra ou périscolaires, collectivités territoriales, mouvements d'éducation populaire, fédérations sportives, autres concours de la fonction publique, validation de brevets), le sport semble offrir des voies plus nombreuses de collaborations avec des organismes de la Jeunesse et des Sports. Les ouvertures (types conventions de partenariat, lieux de stage, projets) des autres mentions vers les questions de jeunesse, d'éducation populaire, d'éducation spécialisée sont à recommander. La promotion qui est réalisée sur ce master doit aussi permettre d'identifier des publics potentiels, des voies de professionnalisation mais aussi des partenaires soucieux d'approfondir la connaissance du fait éducatif.

Sur le plan pédagogique, des efforts peuvent être menés sur la formation à la conduite de la classe et sur les réalités du métier d'enseignant. La présentation des candidats au concours en M1 focalise les étudiants sur la préparation de leurs épreuves. La situation des M2 non alternant est compliquée lorsqu'ils doivent gérer à la fois la préparation au concours, les enseignements de M2 et la recherche d'un stage hors Education Nationale. Il serait sans doute utile d'alléger leur charge en faisant choisir une seule voie (celle du concours ou pas). La combinaison de la recherche et de la didactique doit dépasser la simple articulation, en initiant des travaux communs (expériences de terrain comme terrain d'investigation d'un chercheur) de manière à dépasser la cohabitation, ou « l'agrégat ».

Il faudrait chercher à équilibrer la part des personnels respectifs dans les volumes de formation, afin de réduire la présence massive d'enseignants du secondaire de l'ESPE, en particulier dans le tronc commun (CPIS), afin d'atténuer l'atavisme professionnel, et de renforcer les dimensions d'essence universitaire comme la recherche ou le développement international. Parallèlement, la formation disciplinaire, hormis dans le parcours *EPS*, gagnerait à voir une contribution renforcée des partenaires académiques.

Il faudrait être en mesure d'exiger les mêmes niveaux de compétences et de connaissances pour l'ensemble des parcours, que ce soit pour la recherche, l'informatique, le mémoire ou le stage, en portant une réflexion sur des modalités communes pour la délivrance du diplôme. Au-delà de l'appellation « tronc commun », il faudrait pouvoir mieux identifier ce qui relève de l'identique, du partagé et du spécifique que l'on retrouve sous forme d'un intitulé récurrent dans tous les parcours sans pour autant qu'il y ait de développement d'activités communes. Il serait utile d'étendre le dispositif de visio-conférence à d'autres enseignements et d'autres mentions pour les enseignements communs.

La cohérence dans le parcours est plus forte qu'au sein du domaine. Bien que chaque discipline porte un héritage propre et particulier, les efforts du master *MEEF 2nd degré* de Reims devraient maintenant porter sur une harmonisation au sein du domaine, et plus largement encore pour l'ensemble du diplôme ; il ne peut être fait l'économie d'une réflexion sur la mise en place d'un conseil de perfectionnement unique pour la mention.

Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

**Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne**

À

**Monsieur Michel COSNARD
Président du Hcéres**

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation du master *MEEF Second degré*

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Vous trouverez ci-après la réponse du responsable de la formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLÉ

Commentaires du responsable de la formation :

L'ensemble des équipes pédagogiques impliquées dans l'organisation et la mise en œuvre de la mention a pris connaissance du rapport d'évaluation.

Nous remercions les évaluateurs pour leur contribution à notre réflexion au service de la réussite des étudiants.

Notre choix de structuration en domaines de mention nous a amené à indiquer, dans le dossier pilotage des MEEF l'ensemble des éléments communs à toutes les mentions. Ce choix visait à montrer la cohérence des mentions entre elles. Certains de ces éléments ont été recopiés dans le dossier qui présente successivement les domaines de mentions pour faciliter la lecture des évaluateurs. Cette double présentation : éléments communs puis éléments spécifiques a pu générer des ambiguïtés et induire des incompréhensions. Ainsi les dispositifs recherche, tutorat mixte, l'organisation des stages... sont décrits exhaustivement dans le dossier pilotage de la mention puis des éléments sont repris partiellement par chaque domaine de mention, laissant penser parfois qu'il pouvait être organisé différemment.

- **Onglet organisation p4, équipe pédagogique p4 et p9**

« Il faudrait chercher à équilibrer la part des personnels respectifs dans les volumes de formation, afin de réduire la présence massive d'enseignants du secondaire de l'ESPE, en particulier dans le tronc commun (CPIS), afin d'atténuer l'atavisme professionnel, et de renforcer les dimensions d'essence universitaire comme la recherche ou le développement international. » p 9

Concernant les intervenants du tronc commun (CPIS), nous souscrivons au besoin de renforcer la dimension recherche, la présence massive d'enseignant du 2nd degré intervenants dans cette formation (5) mais aussi du 1^{er} degré (8 enseignants) tient en partie à une histoire qui ne nous paraît pas justifier l'expression « atavisme professionnel », d'autant que certains de ces enseignants sont titulaires d'une thèse (5).

La politique de l'ESPE en matière de recrutement vise à faire évoluer ce ratio enseignant-chercheur / PRAG - PRCE- PREC mais dépend des contraintes de l'université en matière de recrutement.

« Le tronc commun, dans chaque parcours, est très restreint, laissant la part belle aux enseignements disciplinaires. Cette disposition et la prévalence des approches disciplinaires réduisent le volume horaire du tronc commun et la formation pédagogique d'une part, les opportunités de formation à d'autres métiers que celui d'enseignant d'autre part. » p 4

Concernant le domaine STS de la mention, le dossier précise que les enseignements disciplinaires et didactiques sont associés ce qui signifie que certains enseignements sont plus colorés disciplinaires ou didactiques mais les deux sujets ne sont jamais disjoints (démarche d'investigation, démarche expérimentale, situation déclenchante, ... dans les EC disciplinaires). De plus des co-interventions d'intervenants UFR SEN/ESPE sont organisées et renforcent le lien didactique/disciplinaire attendu dans les exigences du métier. Depuis 4 ans un réel effort a été fait dans le domaine STS pour mieux intégrer disciplinaire et didactique et ainsi tenir compte de la réalité du métier d'enseignant du second degré au même titre que des spécificités disciplinaires.

La particularité de la mention 2D est qu'elle regroupe des disciplines variées avec des concours dont les exigences le sont aussi, même si un même métier est identifié avec un référentiel de compétences commun. Dans les disciplines scientifiques, les exigences du concours, rappelées chaque année dans les rapports de jury, insistent toujours beaucoup sur la nécessité d'une maîtrise disciplinaire avant tout. On pourra par exemple citer le rapport du jury de la session 2016 du CAPES SVT, s'alarmant de la baisse du niveau disciplinaire en lien avec les objectifs du programme observé chez les candidats.

- Page 5 : onglet **Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études**

« La réussite au concours est inégale (6/10 en Physique-Chimie, 0/9 en Sciences de la vie et de la Terre (SVT)). »

Les chiffres mentionnés ne faisant pas apparaître l'ensemble des données indiquées dans le tableau récapitulatif des effectifs faussent l'interprétation de réussite au concours du parcours SVT. Il s'agit des chiffres pour l'année du concours 2015. On pourra noter les bons résultats des années précédentes 6/10 en 2013 et 7/12 en 2014.

Les différences des taux de réussite au concours s'expliquent statistiquement au vu des effectifs des cohortes concernées et de la difficulté du concours.

- Page 5 : onglet **Place de la recherche**

« Il est difficile de savoir si le mémoire de recherche et le mémoire professionnel (ou mémoire de stage) sont en partie liés. En M2, le mémoire comprend deux parties, une « recherche » et une « didactique » et est encadré en tutorat mixte, par un enseignant-chercheur (EC) et un praticien de terrain. La notion de tutorat mixte nécessite un éclaircissement sur le fond et sur la forme. »

Le tutorat mixte est organisé de façon identique dans les trois mentions 2D, 1D et EE.

Un enseignant de l'université ayant les compétences requises pour encadrer des mémoires de master (enseignant-chercheur, docteur...) et un enseignant de terrain (désigné par les services académiques) sont conjointement responsables de l'accompagnement et de l'évaluation du stage en responsabilité et du mémoire de master.

Le tuteur universitaire peut être indifféremment enseignant de l'ESPE ou d'une composante coporteuse, dans le dossier nous avons appelé ce tuteur « tuteur ESPE » quelle que soit sa composante de rattachement.

L'initiation à la recherche repose sur une organisation commune à toutes les mentions : EC recherche dès le M1 avec production d'un travail intermédiaire : le TER (Travail d'étude et de recherche), poursuite en M2 avec la réalisation d'un mémoire de master (avec un rendu intermédiaire à la fin du semestre 3 : TER et le rendu du mémoire complet en Semestre 4).

Le stage, quant à lui est évalué par un rapport rédigé par les deux tuteurs.

- Page 5 « *La visite de laboratoires et les travaux bibliographiques restent des niveaux d'investissement faibles au regard du niveau de formation en STS par exemple.* »

En STS l'objectif de l'initiation à la recherche est pour partie disciplinaire, élément indispensable au futur enseignant qui devra actualiser ses connaissances disciplinaires tout au long de sa carrière (veille scientifique, ...).

S'il existe des différences entre les disciplines les attendus finaux restent bien les mêmes.

- Page 6 : onglet **Place des projets et des stages**

« En STS, l'organisation en binôme nécessite des éclaircissements afin d'appréhender si les deux étudiants sont dans la même classe ou en alternance. Les stages sont organisés en collaboration avec le rectorat et les établissements d'accueil. »

Là encore, nous sommes conscients que la structuration du dossier en domaine de mentions a rendu la lecture complexe. Tous les étudiants de M1 sont en stages d'observation et de pratiques accompagnées en binôme dans les établissements, les enseignants accueillant les étudiants étant désignés et rémunérés par les services académiques. Cette contrainte est liée au nombre de lieux de stages et aux modalités de rémunération des professionnels.

- Page 7 : Onglet **Modalités d'enseignement et place du numérique**

La formation à et par le numérique fait partie du tronc commun des mentions MEEF, l'organisation et les objectifs sont harmonisés : d'une approche de l'environnement professionnels en semestre 1 (commune à tous les étudiants) à un outillage en lien avec la discipline en semestre 2 puis une réflexion sur les usages réels en classe en semestre 4. Les deux derniers modules étant assurés par des enseignants des disciplines concernées. Ainsi la remarque :

« En STS, un des points à améliorer reste une utilisation plus importante des (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) TICE par l'équipe pédagogique. »

nous semble liée une mauvaise lisibilité du dossier : par ailleurs nous avons détaillé dans la partie « Modalités d'enseignement et place du numérique » du dossier d'auto-évaluation les différentes utilisations faites des TICE durant les enseignements (expériences assistées par ordinateur, recherche sur bases de données internet, logiciels de simulation, acquisition d'images d'observation et de géolocalisation,... en plus des outils du bureau virtuel et de l'utilisation du vidéoprojecteur, lui-même maintenant imposé au concours).

Notre dossier ne fait sans doute pas suffisamment apparaître qu'outre les EC numériques décrits ci-dessus, les technologies numériques sont présentes dans les enseignements didactiques et disciplinaires.